

Plan de cours

COURS : Éthique et Politique

DISCIPLINE : 340 Philosophie

PONDÉRATION : *Théorie* : 3 *Pratique* : 0 *Étude personnelle* : 3

Professeur-s du cours bureau poste courriel ou site Web

Marc-Antoine Vallée (bureau E-115)

Communications par MIO

Léa Mead (jusqu'au 18 octobre)
Bureau E-144

Périodes de disponibilité aux étudiants

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi	11h à 12h au E-144				
Après-midi	13h à 14h au E-144				11h à 13h au C-185 (ÉNA)
Autre					

Coordonnateur du département

courriel

Lucie Lahaie

llahaie@cegepmontpetit.ca

1 PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Les trois cours obligatoires de philosophie visent à cultiver la capacité de réflexion et de jugement des étudiants-e-s. Le Département de philosophie structure ses cours selon une séquence à la fois éthique et historique qui privilégie une démarche posant la question du sens de l'existence, s'interrogeant sur la condition humaine et la possibilité d'une culture commune. L'ensemble des trois cours cherche donc, dans un souci de recherche de la vérité propre à la philosophie, à susciter le désir de se questionner et d'argumenter de façon méthodique et rigoureuse. Ce parcours exige l'étude et la lecture d'œuvres issues de la tradition philosophique dans leur version intégrale ou sous forme de larges extraits.

LE COURS DE PHILOSOPHIE III

Le troisième cours s'organise autour de tensions entre l'éthique et le politique. La dimension éthique du cours se trouve notamment dans l'exploration du rapport de la singularité individuelle à l'universalité normative alors que la dimension politique se trouve dans l'exploration du vivre ensemble comme exigence constitutive de l'individu, comme responsabilité, comme devoir, comme champ de liberté.

- Ce plan de cours doit être conservé par l'étudiant tout au long de ses études, car il sera utile au moment de l'activité d'intégration.

2 OBJECTIF MINISTÉRIEL

4PHP – Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine

3 OBJECTIF TERMINAL DE COURS

- Au terme de ce cours et à l'aide de théories philosophiques, l'étudiants-e sera en mesure de porter un jugement critique et autonome sur des problèmes éthiques et politiques de la société, le tout dans une dissertation d'au moins 900 mots.

4 ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

- Les enseignements se feront selon une méthode dite « hybride », qui implique à la fois une part d'enseignement « synchrone » et une part d'enseignement « asynchrone ». L'enseignement se fera à distance et non pas en présentiel.
- Enseignement asynchrone : Pour suivre ce cours, les étudiants devront lire par eux-mêmes les textes indiqués par le professeur et prendre connaissance de documents powerpoint commentés ou de capsules audio qui seront consacrés à la matière à l'étude. Les documents ou capsules audio seront déposés sur LÉA (dans omnivoX), pour téléchargement, de semaine en semaine.
- Enseignement synchrone : Des rencontres en visioconférence durant les plages horaires des cours se feront également pour que les étudiants puissent discuter de la matière avec le professeur, poser des questions et recevoir des explications additionnelles. Ces rencontres permettront également de discuter des évaluations.
- Logiciel de visioconférence : Les rencontres en visioconférence se feront avec Teams. Il est important de vous familiariser avec ce logiciel pour éviter les problèmes techniques et faciliter les communications.

5 PROBLÉMATIQUE DU COURS

Après chaque attentat depuis le 11 septembre 2001, nous entendons systématiquement dire par les dirigeants politiques que les attaques terroristes contre les sociétés occidentales sont des attaques contre les principales « valeurs » des sociétés démocratiques modernes, en commençant par la liberté. En contrepartie, les différentes réactions politiques à ces attentats ne cessent de soulever l'inquiétude quant à la limitation de nos libertés au nom de la sécurité. Par ailleurs, la pandémie que nous traversons actuellement impose aussi toutes sortes de limitations de nos libertés au nom de la santé publique et de la protection de la société. Mais que faut-il entendre ici par « liberté(s) »? De quelle(s) forme(s) de liberté parle-t-on exactement? Il semble ne faire aucun doute que les modernes soient épris de liberté, mais quelle est cette liberté que les modernes poursuivent ou doivent impérativement protéger? La réponse n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire, puisque la liberté est une notion polysémique. Elle peut donc être entendue de différentes manières. Quelle liberté est particulièrement chère aux yeux des modernes? La liberté au sens de l'absence de force coercitive? La liberté au sens de l'autonomie, c'est-à-dire de la possibilité de se donner ses propres règles de conduite? Ou bien la liberté comme émancipation par rapport à certaines formes d'oppression ou d'aliénation? Ou encore la liberté intérieure comme capacité à suivre sa raison plutôt que certaines impulsions irrationnelles? Par ailleurs, la liberté se déploie sous différentes formes. Il y a la liberté purement individuelle qu'on exerce dans notre vie privée, mais aussi la liberté civile ou politique de s'engager publiquement dans la vie de la cité ou de participer au pouvoir politique. Il y a la liberté économique de vendre et d'acheter, ainsi que la liberté religieuse de pratiquer le culte religieux conforme à nos croyances.

L'objectif principal de ce cours sera d'y voir plus clair concernant la liberté poursuivie par les modernes et ce qui est susceptible de la menacer (outre des attentats terroristes ou des pandémies!). L'étude de grands textes de philosophie politique nous permettra de faire ressortir les principales conceptions de la liberté qui s'affrontent au cours de la modernité et qui s'incarnent de différentes manières dans le développement historique des sociétés modernes. Nous insisterons principalement sur certaines tensions entre le souhait de protéger le plus possible les libertés individuelles de chacun (voire de les maximiser) et celui d'exercer des libertés politiques ayant un impact significatif sur l'organisation de la cité et, par le fait même, sur la vie de chacun. Nous ferons également attention de déterminer à chaque fois, selon les contextes, ce qui peut restreindre ou menacer ces libertés.

Trois grands auteurs nous aideront dans ce travail : Jean-Jacques Rousseau, Benjamin Constant et Alexis de Tocqueville. La première partie de la session sera consacrée à l'étude du *Contrat social* (1762) de Jean-Jacques Rousseau. Le point de départ de la réflexion de Rousseau, dans ce livre, est le constat de la situation paradoxale selon laquelle « l'homme est né libre, et partout il est dans les fers ». Autrement dit, Rousseau s'étonne que bien que l'homme soit libre par nature, il se voit le plus souvent réduit en esclavage ou aliéné par le contexte social et politique dans lequel il mène son existence. Mais on ne peut demander à l'homme de renoncer à sa liberté, car ce serait selon Rousseau l'équivalent de lui demander de « renoncer à sa qualité d'homme ». La tâche du *Contrat social* sera donc de concevoir une forme d'association civile et d'organisation politique permettant à la liberté de chaque citoyen de s'exercer de façon telle que chacun puisse dire qu'il n'obéit qu'à lui-même malgré le contrat qui le rattache à l'ensemble des autres. Mais cela est-il vraiment possible? Oui, soutient Rousseau, si chaque citoyen comprend que l'accomplissement de sa liberté ne diffère pas de la poursuite de ce qu'il appelle la « volonté générale » à travers la participation à la souveraineté populaire. Nous tâcherons, dans la première partie de la session, de déterminer de façon précise le

sens et la portée de cette thèse importante qui nous servira de fil conducteur dans notre lecture du *Contrat social*.

L'étude de la pensée de Rousseau nous aura donné une conception importante de la liberté pour la modernité, celle d'une liberté comme autonomie consistant d'abord et avant tout dans le fait de se donner à soi-même sa propre loi. Cette conception de la liberté prend chez Rousseau un sens éminemment politique comme égale participation de tous les citoyens à la souveraineté populaire établissant les lois et les politiques de la cité conformément à la volonté générale. Si cette conception a notamment su inspirer plusieurs acteurs de la révolution française, elle a également reçu de nombreuses critiques. Ainsi, dans un célèbre discours intitulé « De la liberté des anciens comparée à celle des modernes » (1819), Benjamin Constant reprochera à Rousseau et à ses disciples de s'inspirer trop directement de la vie politique des cités antiques et de méconnaître, par le fait même, les transformations historiques et sociales qui rendraient la poursuite de cet idéal de liberté pratiquement impossible dans le contexte de la modernité. Nous verrons que pour Constant, la liberté propre aux modernes consisterait d'abord et avant tout dans la liberté de chaque individu de mener sa vie comme il l'entend, dans le respect des libertés individuelles de chacun. La liberté moderne résiderait non pas tant dans « la participation active et constante au pouvoir collectif », mais plutôt dans « la jouissance paisible de l'indépendance privée ». Tout en admettant le principe de la souveraineté populaire, Constant reproche à Rousseau d'en avoir ignoré les limites et, par suite, d'avoir légitimé la possibilité d'une tyrannie populaire. Selon Constant, jamais notre indépendance privée ne devrait être sacrifiée au profit d'une participation directe à un pouvoir collectif susceptible de restreindre certaines libertés individuelles.

Mais aussi importantes que soient les libertés individuelles pour les modernes, le projet de nos sociétés démocratiques n'est-il pas aussi celui d'étendre autant que possible la souveraineté politique à l'ensemble des citoyens et de susciter leur participation active à la vie de la cité? À trop insister sur les libertés individuelles, ne risque-t-on pas de perdre de vue l'importance de la liberté politique et de l'engagement dans la cité? Constant nous met lui-même en garde face au danger d'un renoncement complet de l'individu à un exercice politique de sa liberté, mais c'est plutôt dans l'œuvre d'Alexis de Tocqueville que nous trouverons des réponses précises à ces questions. En effet, nous verrons que la recherche d'un équilibre entre le souci de protéger les libertés individuelles de chacun et le souhait de favoriser la participation citoyenne à la vie politique de la cité est au cœur de la grande étude de Tocqueville intitulée *De la démocratie en Amérique* (1835/40), dont nous lirons certains chapitres sélectionnés. Nous examinerons avec Tocqueville comment les sociétés démocratiques modernes doivent articuler les libertés individuelles et les libertés politiques entre elles, de façon à éviter aussi bien la dissolution quasi-complète du lien social dans un individualisme radical, que le possible despotisme d'un pouvoir étatique centralisé et très puissant, ou encore les néfastes dérives d'une tyrannie de la majorité. Ce n'est que dans cet équilibre, parfois fragile, que l'homme moderne pourrait préserver et exercer le mieux possible cette liberté qui lui est chère.

6 PLANIFICATION DU COURS

SEM Date	CONTENU	MODE DE FONCTIONNEMENT ET ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	RESSOURCES ET OUTILS TECHNOLOGIQUES (Lien URL)
1 31.08	Plan de cours et introduction		Document diffusé sur LÉA
2 14.09	Rousseau et la question de la liberté	Étude de Rousseau, <i>Du Contrat social</i>	Documents diffusés sur LÉA et rencontres Teams
3 21.09	Rousseau : de la liberté naturelle à la liberté civile	Étude de Rousseau, <i>Du Contrat social</i>	Documents diffusés sur LÉA et rencontres Teams
4 28.09	Rousseau : contrat social et ordre civil	Étude de Rousseau, <i>Du Contrat social</i>	Documents diffusés sur LÉA et rencontres Teams
5 5.09	Rousseau : contrat social et ordre civil	Étude de Rousseau, <i>Du Contrat social</i>	Documents diffusés sur LÉA et rencontres Teams
6 19.10	Rousseau : liberté, pouvoir et visée du bien commun	Étude de Rousseau, <i>Du Contrat social</i>	Documents diffusés sur LÉA et rencontres Teams
7 26.10	Rousseau : liberté, pouvoir et visée du bien commun	Étude de Rousseau, <i>Du Contrat social</i>	Documents diffusés sur LÉA et rencontres Teams
8 2.11	Constant : la liberté des modernes	Étude de Constant, <i>De la liberté des anciens comparée à celle des modernes</i>	Documents diffusés sur LÉA et rencontres Teams
9 9.11	Constant : la liberté des modernes	Étude de Constant, <i>De la liberté des anciens comparée à celle des modernes</i>	Documents diffusés sur LÉA et rencontres Teams
10 23.11	Tocqueville : la liberté dans les sociétés démocratiques	Étude de Tocqueville, <i>De la démocratie en Amérique</i> (extraits)	Documents diffusés sur LÉA et rencontres Teams
11 30.11	Tocqueville : la liberté dans les sociétés démocratiques	Étude de Tocqueville, <i>De la démocratie en Amérique</i> (extraits)	Documents diffusés sur LÉA et rencontres Teams
12 7.12	Tocqueville : défis et dangers pour la liberté	Étude de Tocqueville, <i>De la démocratie en Amérique</i> (extraits)	Documents diffusés sur LÉA et rencontres Teams
13 14.12	Tocqueville : défis et dangers pour la liberté	Étude de Tocqueville, <i>De la démocratie en Amérique</i> (extraits)	Documents diffusés sur LÉA et rencontres Teams
14	Évaluation finale	–	–

7 MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Mode d'évaluation et description de l'activité	Contexte de réalisation	Critères d'évaluation	Échéance (date)	Pondération (%)
Exercice de problématisation	Texte à rédiger à la maison. (+/- 500 mots)	Clarté, Cohérence du propos, Pertinence et richesse du contenu, Compréhension des textes lus et des enjeux étudiés, Rigueur des explications et de l'argumentation, Qualité de la réflexion personnelle et originalité, Qualité de la langue.	Semaine 4	10 %
Commentaire critique	Texte à rédiger à la maison. (+/- 900 mots)	Clarté, Cohérence du propos, Pertinence et richesse du contenu, Compréhension des textes lus et des enjeux étudiés, Rigueur des explications et de l'argumentation, Qualité de la réflexion personnelle et originalité, Qualité de la langue.	Semaine 6	40%
Exercice de réflexion personnelle	Texte à rédiger à la maison. (+/- 500 mots)	Clarté, Cohérence du propos, Pertinence et richesse du contenu, Compréhension des textes lus et des enjeux étudiés, Rigueur des explications et de l'argumentation, Qualité de la réflexion personnelle et originalité, Qualité de la langue.	Semaine 10	10 %
Évaluation finale : Dissertation	Texte à rédiger à la maison. (+/- 1000 mots)	Clarté, Cohérence du propos, Pertinence et richesse du contenu, Compréhension des textes lus et des enjeux étudiés, Rigueur des explications et de l'argumentation, Qualité de la réflexion personnelle et originalité, Qualité de la langue.	Semaine 14	40 %
			TOTAL	100 %

8 MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

Tous les textes utilisés dans ce cours sont disponibles gratuitement en ligne en format électronique (pdf). Ils seront déposés au fur et à mesure dans LÉA pour téléchargement.

- Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social* :

Source : http://classiques.uqac.ca/classiques/Rousseau_jj/contrat_social/Contrat_social.pdf

- Benjamin Constant, *De la liberté des anciens comparée à celle des modernes* :

Source : <https://www.institutcoppet.org/wp-content/uploads/2015/01/7.-CONSTANT-Benjamin-De-la-liberte-des-Anciens-comparee-a-celle-des-Modernes.pdf>

- Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, tome 2 :

Source : http://classiques.uqac.ca/classiques/De_tocqueville_alexis/democratie_2/democratie_t2_1.pdf

http://classiques.uqac.ca/classiques/De_tocqueville_alexis/democratie_2/democratie_t2_2.pdf

9 BIBLIOGRAPHIE

ARON, Raymond, *Essai sur les libertés*, Paris, Le livre de poche, Pluriel, 1976.

ARON, Raymond, *Introduction à la philosophie politique*, Paris, Le livre de poche, 1997.

BERLIN, Isaiah, *Éloge de la liberté*, Paris, Calmann-Lévy, 1988.

BURKE, Edmund, *Réflexions sur la révolution de France*, Hachette, Pluriel, 1989.

CONSTANT, Benjamin, *Écrits politiques*, Paris, Gallimard, Folio, 1997.

GROETHUYSEN, Bernard, *Philosophie de la révolution française*, Paris, Gonthier, 1966.

HATZENBERGER, Antoine (dir.), *La liberté*, GF Flammarion, Corpus, 2011.

MANENT, Pierre, *Tocqueville et la nature de la démocratie*, Paris, Gallimard, Tel, 2012.

MANENT, Pierre, *Histoire intellectuelle du libéralisme*, Fayard, Pluriel, 2012.

MILL, John Stuart, *De la liberté*, Paris, Gallimard, Folio, 1990.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Du contrat social*, Paris, GF Flammarion, 2011.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Le livre de poche, 1996.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Discours sur l'économie politique et autres textes*, Paris, GF Flammarion, 1990.

TAYLOR, Charles, *La liberté des modernes*, Paris, PUF, Philosophie morale, 1997.

TAYLOR, Charles, *Grandeur et misère de la modernité*, Montréal, Bellarmin, L'essentiel, 1992.

TOCQUEVILLE, Alexis de, *De la démocratie en Amérique*, 2 tomes, Paris, Gallimard, Folio, 2014

TOCQUEVILLE, Alexis de, *L'ancien régime et la révolution*, Paris, Gallimard, Folio, 1967.

TODOROV, Tzvetan, *Benjamin Constant : la passion démocratique*, Paris, Le livre de poche, 2004.

10 CONDITIONS DE RÉUSSITE AU COURS

1. Note de passage

La note de passage du cours (PIEA, article 5.1m) est de 60 %.

2. Présence aux évaluations sommatives

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIEA 5.2.5.1).

Toute absence non motivée par des raisons graves (maladie, décès, événement de force majeure, etc.) à une activité d'évaluation sommative peut entraîner la note zéro (0) pour ladite activité. Il revient à l'étudiant-e de prendre les mesures pour rencontrer son/sa professeur-e et de lui expliquer les motifs de son absence avec pièces justificatives à l'appui. Si les motifs sont graves et

reconnus comme tels par le/la professeur-e, des modalités de report de l'activité d'évaluation seront convenues entre le professeur ou la professeure et l'étudiant-e.

3. Remise des travaux

Les travaux exigés par un professeur doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés. Les pénalités entraînées par les retards sont établies selon les règles départementales (PIEA, article 5.2.5.2).

Le Département de philosophie a adopté les principes suivants :

- Les travaux doivent être remis à temps. Aucun retard n'est donc permis, à moins d'une entente avec le/la professeur-e.
- Une telle entente n'exclut pas qu'une pénalité soit imposée à l'étudiant-e retardataire.
- Le cas échéant, cette pénalité ne doit pas dépasser : a) quotidiennement : 5 % de la note du travail; b) au total : 10 % de la note du travail.

4. Présentation matérielle des travaux

L'étudiant doit respecter les « Normes de présentation matérielle des travaux écrits » adoptées par le Cégep. Ces normes sont disponibles à l'adresse suivante : <http://rmsh.cegepmontpetit.ca/normes-de-presentacion-materielle-des-travaux-ecrits-du-cegep/>.

5. Qualité de la langue française

L'évaluation de la qualité de la langue (PIEA, article 5.3.1) doit respecter les critères et les valeurs établis par le département.

Article 5.3.1 de la PIEA : « La maîtrise de la langue des étudiants est évaluée dans tous les cours où le français est la langue d'enseignement. » Au regard de l'importance d'une bonne maîtrise du français, nous vous invitons à consulter le site du Cégep Le français s'affiche (www.cegepmontpetit.ca/lefrancais-saffiche).

La **procédure départementale** d'évaluation de la qualité du français est :

La qualité de la langue française est rigoureusement prise en considération par tous les professeurs du Département. Ceux-ci insistent donc auprès des étudiant-e-s afin qu'ils soignent la qualité de la langue parlée et écrite puisqu'elle est intimement liée à l'expression même d'une pensée claire et cohérente. Le critère de la qualité du français vaut pour 10 % de la note d'un travail.

11 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Comme le stipule l'article 5.3.4 de la PIEA, la présence au cours est une preuve d'engagement de l'étudiant dans ses études. Le professeur doit consigner les absences dans le système électronique de gestion des absences ou sur un registre que l'étudiant pourra consulter. En cas d'absences répétées de l'étudiant, la procédure suivante s'applique :

Les absences non motivées seront comptabilisées et un premier avis écrit sera envoyé à l'étudiant par MIO à la suite d'absences équivalant à 10% du nombre d'heures du cours (le cours étant de 45 ou 60 heures, cet avis sera transmis après 4 heures ou 6 heures d'absence). Il précisera les dates des absences, le nombre d'heures d'absences compilé ainsi que la possibilité d'exclusion qui pourrait entraîner un échec au cours si le pourcentage d'absences franchit le 2e seuil.

À la suite des absences équivalant à 20% du nombre d'heures du cours (soit 9 ou 12 heures), un avis d'exclusion sera acheminé à l'étudiant et à la Direction des études qui en conservera le registre. La sanction pour cause d'absences se traduira par la note cumulée au moment de l'exclusion.

12 RÈGLES DÉPARTEMENTALES

TÉLÉPHONES ET AUTRES APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Suivant une politique départementale, aucun appareil électronique ne peut être utilisé dans la classe. L'étudiant-e utilisant son téléphone pendant le cours risque l'expulsion.

PLAGIAT

Tout acte qui consiste à copier, traduire ou paraphraser, en tout ou en partie, la production d'une autre personne en se l'attribuant indûment, avec ou sans son consentement, constitue un plagiat. Tout plagiat, toute tentative de plagiat ou toute collaboration à

un plagiat entraîne immédiatement la note 0 pour l'évaluation en cause. En cas de récidive, l'étudiant-e se voit attribuer la note 0 pour l'ensemble du cours. Le/La professeur-e fait alors un rapport écrit à la coordination départementale qui le transmet à la Direction des études.

13 POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), la *Politique institutionnelle de la langue française* (PILF), la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* (PPMÉTEHV), les *Conditions d'admission et cheminement scolaire*, la *Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : www.cegepmontpetit.ca/reglements-et-politiques. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

14 LE CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS – POUR LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les étudiants ayant un diagnostic d'un professionnel (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées.

Pour avoir accès à ce service, faites parvenir votre diagnostic soit par MIO à "Service, CSA" ou par courriel à servicesaadaptes@cegepmontpetit.ca.

Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invités à communiquer avec votre professeur dès le début de la session afin de discuter avec lui des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.